

AVISU CESEC 2020-61¹ **AVIS CESEC 2020-61**

Relatif à la
Rilativu à a

Politique de prévention et de protection de l'enfance de la collectivité de corse et contractualisation avec l'état au titre de la déclinaison territoriale de la stratégie nationale

Pulitica di privenzione e di prutezzione di a zitellina di a cullettività di corsica e cuntrattualizazione cu u statu in quantu a a traduzione territoriale di a strategia naziunale

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 14 octobre 2020 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur la **politique de prévention et de protection de l'enfance de la collectivité de corse et contractualisation avec l'état au titre de la déclinaison territoriale de la stratégie nationale;**

Vistu a lettera di presentazione di u 14 d'ottobre di u 2020 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à a pulitica di privenzione e di prutezzione di a zitellina di a cullettività di corsica e cuntrattualizazione cu u statu in quantu a a traduzione territoriale di a strategia naziunale;

Après avoir entendu, Madame Nicole Carlotti – Directrice de la Promotion de la santé et de la prévention sanitaire, et Monsieur Laurent Croce – Directeur de la Protection de l'enfance;

Sur rapport de Laetitia CUCCHI, pour la commission précarité-solidarités, santé, cohésion sociale et habitat ; sport et vie associative;

À nant'à u raportu Laetitia CUCCHI per a Commissione precarietà - sulidarità, salute, cusionone suciale è abitatu ; sport è vita assuciativa;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 03 novembre 2020, en téléconférence**

Prononce l'avis suivant

U Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica

Adunitu in seduta plenaria u 3 di nuvembre di u 2020,

Prununzia l'avisu chì seguita

¹ Adopté à l'unanimité

Le CESECC est appelé à se prononcer pour avis sur le contrat de prévention et de protection de l'enfance qui liera la Collectivité de Corse et l'Etat représenté par l'Agence régionale de Santé (ARS) de Corse dès lors qu'il aura été signé.

Par cette contractualisation, les Préfets, l'ARS et la Collectivité de Corse prendront des engagements réciproques s'inscrivant dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance pour l'exercice 2020-2022.

Ces engagements réciproques se traduisent par la définition de 19 objectifs communs assortis d'indicateurs mesurables et la mise en œuvre d'actions (recensées sous la forme de fiches-actions dans les annexes du contrat) permettant de renforcer les coopérations entre les acteurs et d'instaurer une meilleure articulation entre leurs interventions en cohérence avec leurs champs de compétences respectifs.

À cet effet, la Collectivité de Corse met en œuvre des actions nouvelles ou renforce des actions existantes en association étroite avec les services de l'État, l'ARS, leurs partenaires et les représentants des personnes concernées.

Ce contrat fixe également les engagements de l'État et de la Collectivité de Corse sur le plan financier. Il définit également les modalités de suivi et d'évaluation des actions prévues au titre de ladite convention.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce contrat, sont prévues des formations. **Le CESECC prend note** de l'information qui lui a été donnée selon laquelle des associations mandatées par la Collectivité de Corse au titre de la protection de l'enfance pourront possiblement, le cas échéant, avoir accès à une partie de ces formations. **Il estime** que cette disposition est propice à un travail collaboratif entre les personnels de ces associations sur la base d'un référentiel commun.

Le CESECC émet un avis favorable à cette contractualisation.

La Présidente,

Marie-Jeanne NICOLI

